

Banques alimentaires Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Tables des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Banques alimentaires Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Banques alimentaires Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 15 mai 2019

Banques alimentaires Canada
État de la situation financière

31 mars

2019

2018

Actif

Court terme

Encaisse	451 353 \$	273 117 \$
Placements (Note 3)	7 523 200	9 318 109
Débiteurs (Note 1)	5 415 605	246 183
Charges payées d'avance	306 816	237 164

13 696 974 10 074 573

Immobilisations (Note 4)

448 480 68 865

14 145 454 \$ 10 143 438 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 5)	1 358 171 \$	622 690 \$
--	--------------	------------

Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)

91 094 15 052

Loyer reporté

32 645 -

1 481 910 637 742

Actifs nets

Fonds d'administration générale		
Non affectés	2 247 258	1 401 360
Investis en immobilisations	357 385	53 813
Réserve pour les programmes	300 000	300 000
Fonds grevés d'affectations internes (Note 7)	1 559 675	1 159 675
Fonds grevés d'affectations externes (Note 8a)	8 199 226	6 590 848

12 663 544 9 505 696

14 145 454 \$ 10 143 438 \$

Au nom du conseil d'administration :

_____ Président

_____ Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada
État des résultats et de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019 2018

	Fonds investis en	Réserve pour les d'administration	Fonds d'administration	Fonds grevés d'affectations	Fonds grevés d'affectations	Total	Total
	Non affectés immobilisations	programmes	générale	internes	externes		
Produits							
Dons d'entreprises	3 267 209 \$	15 052 \$	-	3 282 261 \$	-	2 332 611 \$	5 614 872 \$
Subventions des fondations	214 132	-	-	214 132	-	688 175	902 307
Subventions gouvernementales	7 350	-	-	7 350	-	-	7 350
Dons des particuliers	382 774	-	-	382 774	-	60 281	443 055
Cotisations des associations provinciales	42 000	-	-	42 000	-	-	42 000
Autres produits	166 510	-	-	166 510	-	6 117	172 627
Dons désignés à redistribuer au sein du réseau	-	-	-	-	-	11 622 395	11 622 395
Dons sous forme de denrées alimentaires	-	-	-	-	-	25 619 963	25 619 963
	4 079 975	15 052	-	4 095 027	-	40 329 542	44 424 569
Charges							
Programmes							
Renforcement des capacités	-	-	-	-	-	264 670	264 670
Acquisition et partage des denrées	-	-	-	-	-	2 194 385	2 194 385
Services et soutien au réseau	-	-	-	-	-	926 764	926 764
Recherche et activités de sensibilisation	369 884	-	-	369 884	-	-	369 884
Fonds désignés redistribués au réseau (Note 8b)	30 000	-	-	30 000	-	9 710 104	9 740 104
Dons en denrées alimentaires distribués au réseau	-	-	-	-	-	25 619 963	25 619 963
Total des programmes	399 884	-	-	399 884	-	38 715 886	39 115 770
Services de soutien							
Administration	835 147	70 341	-	905 488	-	-	905 488
Développement des fonds	1 240 185	-	-	1 240 185	-	5 278	1 245 463
Total des services de soutien	2 075 332	70 341	-	2 145 673	-	5 278	2 150 951
	2 475 216	70 341	-	2 545 557	-	38 721 164	41 266 721
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 604 759	(55 289)	-	1 549 470	-	1 608 378	3 157 848
Solde, au début de l'exercice	1 401 360	53 813	300 000	1 755 173	1 159 675	6 590 848	9 505 696
Transfert entre les fonds (Note 2)	(758 861)	358 861	-	(400 000)	400 000	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	2 247 258 \$	357 385 \$	300 000 \$	2 904 643 \$	1 559 675 \$	8 199 226 \$	12 663 544 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	3 157 848 \$	3 604 806 \$
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent avec les rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations	78 622	49 220
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(23 333)	(26 486)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 169 422)	131 869
Charges payées d'avance	(69 652)	(185 662)
Créditeurs et charges à payer	735 481	(138 162)
	(1 290 456)	3 435 585
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(458 237)	(26 605)
Ventes nettes (achats nets) de placements	1 794 909	(3 982 397)
	1 336 672	(4 009 002)
Activités de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations	99 375	-
Loyer reporté	32 645	-
	132 020	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	178 236	(573 417)
Encaisse, au début de l'exercice	273 117	846 534
Encaisse, à la fin de l'exercice	451 353 \$	273 117 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Résumé des principales méthodes comptables

Nature et objectifs de l'organisme

Banques alimentaires Canada (l'« organisme ») est l'association nationale qui représente le réseau des banques alimentaires à travers le pays. Son mandat est de bâtir un Canada où personne ne souffre de la faim. Pour ce faire, l'organisme entreprend des initiatives nationales de partage des denrées alimentaires et des fonds partout au pays, développe et appuie des programmes qui permettent aux personnes et aux familles d'atteindre l'indépendance et trouve des solutions à long terme pour lutter contre la faim grâce à la recherche et à la mobilisation des administrations. L'organisme a été constitué en entité sans capital social le 20 décembre 1988 sous la dénomination sociale d'Association canadienne des banques alimentaires en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. En 2008, il a changé de dénomination sociale pour devenir Banques alimentaires Canada. Depuis 2014, l'organisme relève de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

L'organisme est inscrit comme un organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada, il est exonéré d'impôt sur le revenu et il peut émettre des reçus pour dons.

Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dons sous forme de services et en denrées alimentaires

Un certain nombre de bénévoles consacrent du temps aux activités de l'organisme. Comme il est difficile d'attribuer une valeur pour ces services, la valeur du temps donné n'est pas prise en compte dans les états financiers.

L'organisme reçoit et distribue un volume important de denrées alimentaires et de produits de consommation à l'aide du réseau au moyen du Système national de partage des aliments.

Le volume de denrées alimentaires et de produits de consommation acquis et distribués par le truchement du Système national de partage des aliments s'élevait à 9 853 832 livres (2018 - 9 163 317 livres) moyennant une valeur de 2,60 \$ la livre (2018 - 2,60 \$ la livre), selon une estimation fournie par un tiers. Ces dons sous forme de denrées alimentaires sont reflétés dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets sous « dons sous forme de denrées alimentaires » et compensés par les « dons de denrées alimentaires distribuées au réseau ». L'organisme comptabilise les dons sous forme de denrées alimentaires dans la période au cours de laquelle elles sont reçues et distribuées au sein du réseau.

La charge liée au Système national de partage des aliments est incluse dans les charges liées aux acquisitions et distributions de denrées alimentaires dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets. Outre les charges engagées pour le fonctionnement du Système national de partage des aliments, l'organisme reçoit d'importants dons sous forme de services d'entreposage et de transport de produits. La valeur des dons de services d'entreposage et de transport n'est pas reflétée dans ces états financiers.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les dons en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la valeur comptable et établi sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon les taux annuels suivants :

Équipement informatique et logiciels	- 30 % selon la méthode du solde dégressif
Mobilier et équipement	- 30 % selon la méthode du solde dégressif
Améliorations locatives	- Sur la durée du bail

Comptabilisation des produits

Les dons ou les subventions affectés sont comptabilisés comme des produits du fonds affecté correspondant à l'aide de la méthode de comptabilisation des fonds affectés. Tous les autres dons ou subventions affectés pour lesquels aucun fonds affecté correspondant n'a été mis sur pied sont reportés et comptabilisés comme des produits du fonds d'administration générale pour les exercices au cours desquels les charges connexes sont engagées. Les dons ou subventions non affectés sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration générale.

Loyer reporté

L'organisme a conclu un contrat de location-exploitation qui comprend une clause d'indexation du loyer minimum fixe prédéterminée sur la durée du bail. L'organisme comptabilise la charge de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ainsi que la différence entre les montants passés en charges à l'exploitation et les montants payés à titre de loyer reporté. La différence est comptabilisée comme crédit reporté dans les premières années du bail, lorsque les paiements en trésorerie sont généralement moins élevés que la charge de loyer comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire, puis elle est réduite dans les dernières années du bail, lorsque les paiements commencent à dépasser la charge comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'organisme a aussi reçu du financement pour des améliorations locatives conjointement avec le contrat de location-exploitation. Ce financement est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations au début du bail et il est comptabilisé dans les produits pendant la durée du bail au même taux auquel la charge d'amortissement est comptabilisée à l'égard des améliorations locatives.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les soldes pour lesquels ces estimations ont été utilisées sont les immobilisations (amortissement), les passifs courus, la provision pour créances douteuses et la valeur des dons sous forme de denrées alimentaires.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instrument financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque l'organisme devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, exception faite des placements. L'organisme a choisi l'option de la juste valeur pour évaluer les placements et a enregistré tous les changements subséquents à la juste valeur dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont l'encaisse et les débiteurs, tandis que les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les créditeurs et les charges à payer.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont examinés à chaque date de présentation afin de déceler tout signe de dépréciation. Le cas échéant, la valeur de l'actif est radiée, et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets. Les coûts de transaction sont passés en charges pour ces éléments évalués à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière et sont majorés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût après amortissement.

Promesses d'apports

Les promesses d'apports sont comptabilisées comme débiteurs lorsque le montant peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement ultime est raisonnablement assuré. Des promesses d'apports s'élevant à 4 972 409 \$ (2018 - 38 368 \$) ont été incluses dans les débiteurs dans l'état de la situation financière.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les montants reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés afférents aux immobilisations et sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations connexes.

2. Description des fonds

Fonds d'administration générale

a) Fonds non affectés

Les activités d'exploitation sont comptabilisées dans les fonds non affectés de l'organisme.

b) Fonds investis en immobilisations

Les immobilisations de l'organisme, moins les subventions d'investissement connexes, sont comptabilisées dans les fonds investis en immobilisations de l'organisme.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

2. Description des fonds (suite)

c) Réserve pour les programmes

La réserve pour les programmes fournit des fonds à court terme qui permettent le développement ou la croissance des programmes.

Fonds grevés d'affectations internes

a) Fonds de réserve

Le fonds de réserve permet à l'organisme de disposer de fonds pour poursuivre ses activités lorsque les conditions financières sont particulièrement difficiles; et/ou d'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires si celui-ci devait mettre fin à ses activités. Au cours de l'exercice, il y a eu un transfert de 400 000 \$ provenant des fonds non affectés (2018 - 200 000 \$).

b) Fonds de secours en cas de catastrophe

Le fonds de secours en cas de catastrophe a été mis sur pied par le conseil d'administration à partir d'un don destiné aux dépenses liées aux catastrophes. À l'origine, le don a été établi pour faire face à la crise du verglas de 2000, et les fonds qui n'avaient pas été dépensés étaient destinés aux catastrophes futures.

Fonds grevés d'affectations externes

Fonds réservé aux donateurs

Les fonds reçus de donateurs et affectés à des projets et les dons désignés à redistribuer au sein du réseau sont comptabilisés dans le fonds réservé aux donateurs.

3. Placements

Les fonds sont investis conformément à la politique de placement de Banques alimentaires Canada. Les placements s'élèvent à 7 530 377 \$ (2018 - 9 318 109 \$) et consistent en des fonds investis dans un compte d'épargne placement de la RBC, un compte du marché monétaire de la TD et plusieurs dépôts à terme portant intérêt à 2,00 % (2018 - entre 1,55 % et 1,78 %).

Banques alimentaires Canada
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

4. Immobilisations

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et équipement	196 124 \$	117 846 \$	126 397 \$	97 107 \$
Équipement informatique et logiciels	74 824	42 597	100 681	71 491
Améliorations locatives	486 665	148 690	118 965	108 580
	757 613 \$	309 133 \$	346 043 \$	277 178 \$
Valeur comptable nette		448 480 \$		68 865 \$

5. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent 19 742 \$ (2018 - 22 265 \$) en sommes à remettre à l'État).

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti de la subvention reçue pour les améliorations locatives et les ajouts au mobilier.

	2019	2018
Solde, au début de l'exercice	15 052 \$	41 538 \$
Contribution du propriétaire pour les améliorations locatives	99 375	-
Moins : Montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	23 333	26 486
Solde, à la fin de l'exercice	91 094 \$	15 052 \$

7. Fonds grevés d'affectations internes

	2019	2018
Fonds de réserve	1 500 000 \$	1 100 000 \$
Fonds de secours en cas de catastrophe	59 675	59 675
	1 559 675 \$	1 159 675 \$

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

8. Fonds grevés d'affectations externes

a) *Fonds grevés d'affectations externes*

Les fonds grevés d'affectations externes pour la période de déclaration s'élèvent à 8 199 226 \$ (2018 - 6 590 848 \$). Ces fonds sont détenus pour des initiatives spécifiques en vue de soutenir le réseau qui seront passées en charges d'ici la fin de l'exercice 2020.

b) *Fonds destinés à être redistribués au réseau*

Les fonds provenant des sources mentionnées plus bas, de même que les produits de programmes spécifiques, ont été distribués aux partenaires du réseau, c'est-à-dire les associations provinciales, les banques alimentaires et les banques alimentaires non affiliées partout au Canada.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Mécénat et campagnes de sensibilisation	6 040 742 \$	3 595 874 \$
Programmes de subventions nationales de Banques alimentaires Canada	3 545 665	3 538 119
Campagnes et initiatives nationales	153 697	148 777
	<u>9 740 104 \$</u>	<u>7 282 770 \$</u>

9. Engagements

L'organisme a conclu une nouvelle convention de bail qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La durée du bail est de 72 mois. Les paiements minimums annuels, y compris les loyers supplémentaires pour les coûts d'entretien et les frais d'exploitation estimatifs, pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2020	197 955 \$
2021	201 268
2022	204 580
2023	207 892
2024	211 205
Par la suite	105 602
	<u>1 128 502 \$</u>

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

10. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) L'organisme a versé des indemnités en vertu de la convention de bail pour l'utilisation de ses installations. Selon les modalités de cette convention, l'organisme doit indemniser la contrepartie pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages qui surviennent pendant la durée de la convention ou après.
- b) L'organisme indemnise tous les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles agissant en son nom pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts engendrés pour régler des poursuites ou actions en justices en raison des services qu'ils auraient fournis à l'organisme, sous certaines réserves.

Compte tenu de la nature de ces ententes d'indemnisation, il est impossible pour l'organisme d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, car il est difficile d'évaluer le montant de l'obligation découlant d'événements futurs imprévisibles et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, l'organisme n'a eu à verser aucune somme importante en vertu de telles ententes d'indemnisation et, par conséquent, aucun montant lié à ces ententes n'a été inscrit au bilan. L'organisme a souscrit une assurance responsabilité civile afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle.

11. Risques sur les instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que des fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des placements à revenu fixe.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'organisme est principalement attribuable à ses débiteurs et promesses d'apports. L'organisme gère ce risque en adoptant des politiques de recouvrement proactives.

Ce risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Banques alimentaires Canada **Notes complémentaires aux états financiers**

31 mars 2019

12. Éventualités

De temps à autre, l'organisme fait l'objet de procédures judiciaires et de réclamations. La direction estime que celles-ci ne devraient pas avoir une incidence importante sur les résultats de son exploitation.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la méthode de présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice courant.